



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **40**
- représentés : **6**
TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Marc DECKERT, Adjoint - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBourg, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER
Mme Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE,
M. Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER,
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membre excusé :

-

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'ERNOLSHEIM-BRUCHE : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX ET L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (S.D.E.A.)

N° 23-127

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 21-64 du 1^{er} juillet 2021 décidant d'engager la procédure tendant à la réalisation de trois schémas directeurs d'assainissement des trois systèmes d'assainissement existants dans la Communauté de Communes, sur les exercices 2021 et 2022 ;

VU sa délibération N° 21-65 du 1^{er} juillet 2021 entérinant la convention de mise à disposition de services du S.D.E.A. pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement du secteur de MOLSHEIM ;

DANS LE CADRE de la réalisation du schéma directeur du système d'assainissement d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, il est proposé de confier les études de modélisation hydraulique et l'élaboration de propositions d'aménagements au S.D.E.A. ALSACE-MOSELLE ;

CONSIDERANT que le S.D.E.A. ALSACE-MOSELLE est susceptible de réaliser cette opération pour un montant prévisionnel de 63.399,60 € H.T. ;

VU ainsi, le projet de convention de mise à disposition de service du S.D.E.A. en matière d'assainissement en ce sens, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire lors de l'invitation à la séance ordinaire du 21 décembre 2023 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 2 novembre 2023 ;

ENTENDU les explications apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

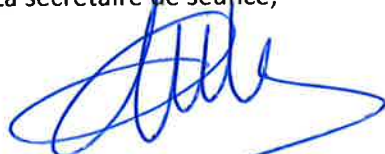
la convention de mise à disposition de service du S.D.E.A. ALSACE-MOSELLE en matière d'assainissement, pour la réalisation d'un schéma directeur du système d'assainissement d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Caroline PFISTER



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 décembre 2023
- publication sur le site internet le : 29 décembre 2023

Acte à classer**DE-23-127**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-29T08-01-35.00 (MI250056067)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20231221-DE-23-127-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
- SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'ERNOLSHEIM-BECHERHE : CONVENTION
AVEC LE SYNDICAT DES EAUX ET L'ASSAINISSEMENT T ALBAIS MOSELLE
(S.D.E.A.)

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [23-127 ASST SCHEMA DIRECTEUR
CONVENTION AVEC SDEA .PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/12/23 à 08:01

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 29/12/23 à 08:01

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 29/12/23 à 08:12